S sur lesoir.be

Les syndicats sont de plus en plus stigmatisés, criminalisés, accusés de tous les maux (mots). Est-ce justifié ?, s'interroge Vincent Engel dans sa chronique.

« En 2016, pour votre compte épargne, osez la comparaison »

Quel compte d'épargne choisir en 2016 ? On en parle avec **Morgane Kubicki**.

2016 sera encore pire que 2015 en termes d'épargne. Est-ce possible ?

Eh oui ! Nous ne sommes pas encore au minimum légal fixé. Les banques ont toutefois interdiction de pratiquer des taux négatifs. Cela existe certes pour certains très gros clients mais pas pour l'épargnant lambda. Le taux minimum est 0,01 de taux de base et 0,1 de prime de fidélité.

Une collaboration entre « Le Soir » et le guide epargne.be a permis de mettre en place un simulateur. En quoi consiste-t-il ?

Il y a deux façons de procéder. Soit on renseigne sa banque et son type de compte épargne, soit on donne le montant de son épargne et le simulateur propose le meilleur produit possible.

Un classement a été établi pour 2015. Quelles banques arrivent en tête ?

Sans surprise, ce sont les banques en ligne qui se retrouvent dans le haut du classement : elles sont petites et ont besoin de capter de la clientèle par un taux plus attractif. Par ailleurs, elles ont moins de frais et sont moins impactées par la baisse des taux sur le marché.

Comment expliquer que le Belge continue à placer sur les comptes épargne ?

L'épargne du Belge a baissé en 2015, c'est une première. Mais c'est un compte facile à ouvrir, les mouvements d'argent sont aisés, c'est un classique. Il y a aussi des avantages fiscaux. Mais il faut bien s'assurer de la solidité de la banque, en particulier qu'elle dispose de la garantie européenne.

D'autres manières de placer son argent ?

Les banques entreprennent déjà des démarches dans ce sens. Elles n'attirent plus vraiment l'épargnant par leur taux. Elles proposent donc des produits un peu plus risqués, mais il vaut la peine de les étudier.

l'analyse

« Oui au nucléaire après 2025 »

Le député fédéral David Clarinval (MR) nous livre sa vision énergétique.

Ce n'est une surprise pour personne : le gouvernement Michel veut et va prolonger de dix ans la durée de vie des réacteurs nucléaires de Doel 1 et 2. Même si les rebondissements ne sont jamais à exclure dans ce dossier atomique (il reste deux projets de loi à faire voter par le Parlement), la volonté de prolonger est là. Electrabel est d'accord. Et une convention a déjà été signée (le 30 novembre) entre l'exploitant et l'État belge.

Le calendrier de sortie du nucléaire va donc être (une nouvelle fois) adapté. Le premier réacteur belge fermera en théorie ses cuves en 2022. Un second réacteur s'arrêtera en 2023. Et les cinq derniers sont censés fermer en 2025. Autrement dit, la Belgique va devoir renoncer à plus de la moitié de son parc de production d'électricité en trois ans, ce qui paraît surréaliste (voire irréaliste).

L'histoire démontre d'ailleurs que le législateur avait prévu en 2003 de fermer les trois premières centrales belges en 2015… et qu'on a fini par les prolonger toutes les trois jusqu'en 2025.

D'où la sortie du député MR David Clarinval (le Monsieur Énergie des libéraux sous la législature précédente) dans la carte blanche publiée ci-dessous. Il en appelle à un pacte énergétique avec une vision *« ambitieuse après 2025 »*. Jusque-là, pas de surprise. Il est sur la même ligne que la suédoise.

Mais ses propos sur le nucléaire sont plus surprenants. Plus honnêtes en fait. Alors que le gouvernement Michel répète inlassablement que la prolongation de Doel 1 et 2 ne remet pas en cause la date butoir de sortie du nucléaire (2025), David Clarinval se démarque. En évoquant le scénario post 2025, il souhaite *« conserver un parc nucléaire suffisamment fort pour répondre aux défis de demain »*. Et il n'exclut pas non plus le remplacement des centrales vieillissantes par de nouvelles unités nucléaires.

Le coming out des libéraux

Dans la majorité actuelle, la N-VA a toujours affirmé qu'elle était plutôt pro-nucléaire. Le CD&V et le VLD sont de l'autre bord (même si, dans les faits, ils ont avalé pas mal de couleuvres en votant la prolongation de Tihange 1 et des deux Doel). Et le MR s'est toujours dit « pragmatique », donc uniquement guidé par une logique économique. Le courant pro-nucléaire est pourtant dominant au sein du parti, même s'il y est peu assumé.

Mais le député Clarinval, lui, assume, en disant tout haut ce que la plupart des membres de son parti pensent tout bas : oui, le nucléaire a sa place dans un mix énergétique, même au-delà de 2025. Une position plus en phase avec la décision gouvernementale de prolonger Doel 1 et 2. Et David Clarinval a au moins raison sur un point : pour conclure un pacte énergétique digne de ce nom et offrir une véritable vision énergétique à la Belgique, il faut dès à présent définir si l'on maintient (ou pas) une part de nucléaire dans notre mix énergétique après 2025.

Clarinval est pour. Son parti aussi (on ne peut pas croire que cette carte blanche n'a pas été relue). Reste à changer petit à petit de discours… ■

XAVIER COUNASSE

la carte blanche

David Clarinval Député fédéral MR

Pour un pacte énergétique ambitieux

Il faut dès à présent convenir d'une politique énergétique durable et lisible, sans négliger le renouvelable, en planchant sérieusement sur le remplacement des réacteurs nucléaires et la gestion des déchets.

Quid du nucléaire après 2025 en Belgique ? La question doit être mise dès à présent à l'agenda politique. © B. D'ALIMONTE.

Sous la pression des écologistes, le parlement belge vota en 2003 la loi de sortie du nucléaire qui prévoyait qu'en 2025 au plus tard, les centrales nucléaires seraient définitivement arrêtées.

Cette loi contenait toutefois en son sein une clause de révision permettant d'en changer certaines dispositions en cas de problème de sécurité d'approvisionnement pour notre pays. Cette clause, introduite par le biais d'un amendement, montrait la clairvoyance du législateur de l'époque quant à la probabilité de remplacer facilement l'énergie nucléaire abondante, non intermittente, peu chère, et source de nombreux développements technologiques et d'emplois par… autre chose. A elle seule, elle démontrait également qu'il était utopique de croire que cette loi de sortie du nucléaire, dogmatique, puisse entrer en vigueur selon le calendrier initial. Cependant, son échéance à plus de 10 ans – une éternité en politique – permettait au gouvernement d'avancer sur d'autres sujets…

Au cours des années suivantes, peu d'avancées furent enregistrées dans la composition du mix énergétique belge. Les ministres écologistes, libéraux, socialistes et humanistes se succédèrent sans jamais vraiment remettre ce débat sur la table des négociations. Les écolos – toujours eux – tentèrent bien d'imposer l'apparition d'énergies vertes à grands coups de certificats verts mais les surcoûts invraisemblables (on évoque une charge, pour le consommateur, de près d'un milliard d'euros chaque année pour le soutien à l'éolien offshore), le caractère intermittent de leur production et, pour les éoliennes onshore, le phénomène de Nimby (*Not in my backyard*), démontrèrent rapidement ô combien les solutions vertes étaient peu réalistes et coûteuses. Notons au passage que la présidente d'Ecolo de l'époque s'opposa elle-même (à Profondeville) à l'installation d'éoliennes dans sa commune.

Solution à la belge

Rapidement, il fallut donc se résoudre à enclencher cette clause originelle de prolongation des centrales nucléaires et après d'âpres discussions, le gouvernement Di Rupo trouva une solution typiquement belge en acceptant de prolonger le réacteur wallon (Tihange 1) et de fermer les deux réacteurs flamands (Doel 1 et 2). Précisons que la sensibilité politique flamande est plus hostile à l'énergie nucléaire que celle des Wallons. Présent personnellement en tant que négociateur de l'accord du gouvernement, il m'apparaissait alors que cette solution avait le principal mérite de démontrer que la loi de sortie du nucléaire était irréaliste et qu'il était possible de revenir sur le calendrier originel.

Il fallut ensuite attendre la constitution du gouvernement Michel pour pouvoir obtenir de nouveau, au travers de l'accord du gouvernement, la prolongation des deux réacteurs flamands jusqu'en 2025.

Ceci étant fait, il me semble maintenant important de regarder vers l'avenir et d'éviter les écueils du passé.

En effet, la tendance qui consiste à attendre d'être placé au pied du mur pour obtenir des décisions importantes en ce qui concerne l'avenir énergétique de notre pays est préjudiciable à tous : insécurité juridique dans un marché qui nécessite de disposer d'une vision à long terme pour amortir des investissements importants, difficulté de négocier avec les partenaires privés en se mettant dans des situations de demandeur, manque de transparence dans le mécanisme de décision, etc.

Si l'on veut être ambitieux pour notre futur énergétique, il convient donc d'afficher clairement, dès aujourd'hui, nos ambitions et de tracer la voie pour que notre politique énergétique soit durable, lisible pour le plus grand nombre, garante de sécurité d'approvisionnement pour notre pays et surtout source de gain de compétitivité pour nos entreprises, tout en restant abordable pour nos concitoyens.

Je pense donc qu'il convient de réfléchir, d'ores et déjà, à la période post 2025, en envisageant avec lucidité et courage les décisions indispensables à prendre dès maintenant, afin de conserver un parc nucléaire suffisamment fort pour répondre aux défis de demain. A cet égard, la question du remplacement des anciens réacteurs par de nouveaux devra être étudiée sans tabous ni œillères idéologiques. La gestion des déchets, via des solutions innovantes et prometteuses, devra également être mise en œuvre concrètement.

Respecter les objectifs

En parallèle à ce développement nucléaire, il conviendra de mettre en place les quotas d'énergie renouvelable que l'Union européenne nous imposera, en veillant toutefois à rester fidèle aux objectifs cités auparavant. Il ne sert à rien de vouloir aller trop vite dans cette matière, le coût du développement des énergies vertes étant encore nettement supérieur au nucléaire prolongé. Il importe également de préciser qu'il ne sera possible d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique qu'en mettant en place des capacités de stockage importantes, en renforçant fortement les réseaux de transport et de distribution, les liaisons internationales, et en prévoyant une flexibilité de l'offre et de la demande plus conséquente. Cependant, ces profondes mutations technologiques ne sont pas encore toutes mûres ; pour certaines, elles n'existent pas encore ou demeurent très coûteuses.

Il conviendra donc de conserver pendant cette phase de transition, une capacité de production via des centrales au gaz suffisante grâce à un mécanisme de soutien adapté.

Cette combinaison, cette vision claire, pragmatique et sans tabous nous permettra d'être cohérents en matière de mix énergétique futur et de pouvoir conserver pendant plusieurs décennies, en Belgique – car l'Union européenne de l'énergie n'est malheureusement qu'une chimère actuellement – une énergie propre, abondante, peu chère, source de retombées socio-économiques importantes pour notre pays – notamment en termes d'emplois qualifiés – et nous rendant indépendants des importations d'énergie venant de pays géopolitiquement instables. ■